

COMMUNIQUÉ

Réouverture des établissements : les conditions sanitaires oubliées par le ministre

Le 21 avril, devant l'Assemblée nationale, le ministre J.-M. Blanquer a présenté sa doctrine pour la réouverture progressive des établissements. Une nouvelle fois, les personnels et leurs représentant-es apprennent par la presse les choix du ministre quant à l'organisation de leur travail. Le dialogue social n'est décidément pas une pratique du pouvoir, même en temps de crise.

Sans considération sanitaire, le ministre a donné un calendrier de reprise et une organisation pédagogique. Il s'abrite derrière les « autorités sanitaires » pour ne pas avoir à rentrer dans le détail des conditions matérielles qui semblent impossibles à mettre en œuvre d'ici les dates annoncées. Justifier le choix de la reprise le 11 mai en s'appuyant sur une étude scientifique d'Allemagne relève de la malhonnêteté : la circulation du virus est bien différente en France, tout comme la capacité de notre système de santé à y faire face.

Pour le SNUEP-FSU, aucune reprise ne peut être envisagée sans avoir en amont l'assurance que les conditions sanitaires soient réunies pour une protection collective des personnels et des élèves. Cela passe par la validation d'un protocole national strict susvisé par une commission d'experts scientifiques indépendants. Et contrairement aux pratiques du ministre, les CHSCT comme les instances représentatives des personnels doivent être consultés à tous les niveaux avant toute décision d'ouverture d'établissement.

Pour les LP, SEP, SEGPA et EREA, le ministère envisage une prérentrée d'une semaine. Le SNUEP-FSU a demandé un temps pour les équipes afin de préparer ensemble l'accueil sanitaire des élèves, de définir les contenus éducatifs et pédagogiques et pour anticiper l'organisation des établissements.

Mais le SNUEP-FSU dénonce l'intention du ministre d'utiliser cette "prérentrée" pour tenter d'imposer des prétendues « bonnes pratiques » pédagogiques et des plans personnalisés pour chaque élève. Les personnels ont besoin d'un cadrage sanitaire clair et non, une fois de plus, d'injonctions pédagogiques qui risquent d'entraîner des dérives locales et des prescriptions inadaptées de la part d'équipes d'inspection ou de direction. Les personnels souhaitent travailler en toute sérénité pour répondre aux difficultés scolaires et psychologiques des jeunes.

Le SNUEP-FSU s'interroge sur le choix de faire reprendre en premier les sections industrielles alors même que les gestes barrières et la distanciation sont plus compliqués à mettre en œuvre.

Il dénonce fermement les propos du ministre quant au cumul possible de l'enseignement en présentiel et à distance.

Pour le SNUEP-FSU, si reprise il y a, les évaluations des élèves ne pourront être que formatives. Pendant les quelques semaines de réouverture, l'urgence ne sera pas à l'évaluation certificative pour le livret scolaire ou les diplômes au risque d'accroître encore plus les inégalités.

L'éloignement des élèves pendant le confinement et les inégalités mises en lumière ne se résoudront pas par le seul retour en classe.

Dès maintenant, des mesures urgentes sont à envisager pour la rentrée de septembre dans la voie professionnelle, notamment un collectif budgétaire pour la création de postes dans les LP, SEP, SEGPA et EREA publics, et l'abrogation des dispositifs que sont la co-intervention et le chef-d'œuvre pour redonner du temps disciplinaire professionnel et général aux élèves.

Plutôt que des paroles, le SNUEP-FSU exige un investissement conséquent pour les élèves mais aussi pour les enseignant-es de la voie professionnelle.